

COPIL – Animation des dunes landaises - 18/12/21













Présents:

Bertrand Magali (DDTM / Co organisateur : magali.bertrand@landes.gouv.fr)
Le Gall Cyrille (Département des Landes et SMLL / Co organisateur : cyrille.legall@landes.fr)
Boulet Delphine (ONF / Co organisateur : delphine.boulet@onf.fr)

Barthe Chrys (OFB)
Betbeder Claire (Co

Betbeder Claire (Communauté de communes des grands lacs)

Biosca Rebecca (Mairie de La Teste de Buch)

Decrock Laura (ONF)

Delebecque Luc Olivier (CRPF)

Dos Santos Karine (CD40)

Dufrechou Jacques (Landes Nature)

Galy Katia (OIT Mimizan)

Lebats Mickaël (FDC40)

Paolinetti Patricia (DDTM64/DML)

Lemoine Suzy (Landes Nature)

Sagnet Delphine (DREAL NA)

Tilleul Angélique (Mairie de La Teste de Buch)

Déroulement du COPIL

- Tour d'écran
- Présentation sur l'animation des sites littoraux landais (Delphine Boulet)
- Présentation sur le nettoyage du littoral landais (Cyrille Le Gall)
- Prise de parole de la DDTM
- Questions diverses



Sites Natura 2000 « Dunes modernes du littoral landais »





Mimizan, le 18/02/2021

Informations réglementaires de la part de la DDTM

- 1. Le marché d'animation technique de l'ONF se termine le 31 mars 2021. Comme le prévoit la réglementation, l'ensemble des collectivités concernées par les sites vont être sollicitées puisque la volonté nationale est que ce soit en priorité les collectivités qui assurent le portage de l'animation. Les collectivités pourront répondre sur un ou plusieurs sites. Le financement est de 80% en général pouvant aller jusqu'à 90% si le territoire du site Natura 2000 va au-delà du territoire de compétence de la collectivité. A défaut de candidature l'Etat continuera de porter l'animation de ces sites.
- 2. En ce qui concerne les financements de l'animation Natura 2000 et des contrats, alors qu'il avait été évoqué un moment un financement FEDER, ils vont finalement perdurer sur le FEADER. La gestion de ce fond et de la partie Etat sera intégralement assurée par la Région à compter du 1er janvier 2023. Les modalités pratiques ne sont pas encore connues à ce jour.
- 3. Un projet de loi 4 D (différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification) est en cours d'écriture et nous ne savons pas sous quel délai il sera présenté au parlement. Il comprend un volet pour l'animation Natura 2000 qui sera proposé aux Régions, celles-ci pouvant refuser. L'Etat conservera dans tous les cas le rapportage à la commission européenne et l'évaluation des incidences Natura 2000.

Questions diverses

M. Dufrechou (Landes Nature) demande des précisions quant aux choix de gestion sur la restauration ou non de la dune grise dont la pérennité est souvent compromise (côté Ouest par la dune blanche et coté Est par la lisière forestière).

Réponse de D. Boulet: il ne faut pas faire de généralités de gestion mais du cas par cas. Il est important d'intervenir (manuellement ou mécaniquement) tant qu'il n'est pas « trop tard », c'est-à-dire que les densités de pins ne sont pas trop importantes (acidification moindre du sol), que les enjeux écologiques sont importants et que l'habitat prioritaire « dune grise » est encore bien représenté. Il y a des sites, où à la suite des hivers 2019 et 2020 très venteux, la dune blanche a littéralement glissé sur la dune grise (exemple à Souston). Il est important également de prendre en compte le cordon dunaire dans toute sa largeur et savoir de quelle façon il est géré et stabilisé ou non coté Est (branchage, brise-vent, etc.) pour ensuite faire des choix pertinents sur le revers ouest et sur la restauration de la dune grise. De la même façon, suite à une opération mécanique, il faut entretenir ces sites restaurés en mettant en place par exemple des chantiers d'arrachage manuels qui complètent et pérennisent l'opération tout en épuisant le stock de graines.

Mme Sagnet (DREAL NA) demande de quelle façon les échouages d'animaux sont traités

Réponse de C. Legall: Il y a des correspondants sur le littoral qui permettent de relayer le signalement au département. Ensuite une identification est réalisée (avec l'appui du réseau national des échouages) puis l'animal est transporté sur les aires de dépôts à proximité et une entreprise d'équarrissage vient récupérer l'animal entre 24 et 72h.

Précisions de la part de **Mme Barthe** (OFB) : Il s'agit souvent de prises indirectes liées à la pêche. Lorsqu'il y a un échouage un marquage est réalisé sur le terrain (avec rubalise).

Question soulevée sur l'intérêt de recharger et de la perturbation des milieux lors du déplacement du sable d'une plage à l'autre à Biscarrosse

Réponse d'un correspondant (**Communauté de communes des grands lacs**) : une stratégie de gestion de la bande côtière est mise en place sous l'égide du GIP et permet de cadrer ces opérations (maîtrise d'ouvrage de l'agglomération). Un atelier EUCC est d'ailleurs programmé au printemps 2022 sur Biscarrosse.

Clôture du COPIL par M. Bertrand

La DDTM remercie Delphine BOULET d'avoir pris connaissance des problématiques de ces sites avec autant d'efficacité en si peu de temps. L'ONF et la DDTM reste à votre dispositions si vous avez des questions ou besoin de compléments.



